



COMMUNE DE RUMIGNY

INFORMATIONS D'AOUT 2025

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30
et de la secrétaire de mairie le vendredi de 9h à 12h
 www.rumigny.fr  mairie.rumigny@gmail.com
 03 22 42 05 52

Calendrier

Mercredi 6 : Collecte des bacs jaunes.

Mercredi 20 : Collecte des bacs jaunes.

Vendredi 22 : Clôture des réservations pour la réderie du dimanche 24. Contacter Hubert au 06 33 34 88 63

Samedi 23 : Fête du village jusqu'au lundi 25 : **auto-tamponneuses et manèges enfantins. Soirée « poulet basquaise » sur réservation (coupon-réponse du flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres, à déposer en Mairie avant le 15 août), à partir de 19h dans la cour de l'école.** Buvette assurée par le comité des fêtes.

Dimanche 24 : Réderie de la commune. Réservation par mail : rederie.rumigny@gmail.com (**6€ les 4 mètres, 12€ les 8 mètres**), mentionnez votre nom, prénom, numéro de téléphone et le linéaire souhaité. **Clôture des réservations le vendredi 22 août.** Installation des stands à partir de 6h. Buvette et restauration sur place. Fin de la réderie à 18h.

Lundi 25 : Verre de l'amitié offert par la mairie à 19h dans la cour de l'école.

Mercredi 3 septembre : Réouverture de la bibliothèque.

Vendredi 12 septembre : Permanence urbanisme à la mairie de 9h30 à 11h30 (sans rendez-vous)



Pas de place pour la fumée

Depuis le 1^{er} juillet dernier, il est interdit de fumer dans les parcs et jardins publics, sur les plages, aux abords des écoles et crèches, près des stades, bibliothèques... Ceci afin de dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien, protéger les enfants et les non-fumeurs de la fumée, réduire l'attractivité du tabac et préserver l'environnement.

Casque à vélo obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

Un enfant de moins de 12 ans doit porter un casque à vélo, qu'il soit conducteur ou passager. L'adulte qui transporte l'enfant ou qui l'accompagne doit s'en assurer. Le casque doit être homologué (marquage « CE »), et il doit être attaché. Ne pas respecter cette obligation est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

Plus de renseignements sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169#>

Plateforme de déchets verts

Début août, Amiens Métropole mettra à disposition des habitants de Rumigny une benne pour déchets verts qui sera positionnée sur le site de la plateforme rue de Saint Sauflieu.

Permanences de la Mairie

Les permanences de la mairie seront assurées ce mois d'août aux horaires habituels, à l'exception du vendredi 15 août férié.

Respectons notre voisinage !

Les horaires à respecter concernant les tontes et les travaux de bricolage bruyants sont :

- Du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Le **samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le **dimanche** et jours fériés de 10h à 12h.



Nids de frelons

Besoin d'aide pour détruire un nid de guêpes ou de frelons ? Une liste de prestataires est disponible sur le site internet de la commune. La commune aide les propriétaires privés à détruire les nids de frelons asiatiques en participant à hauteur de 50 % de la facture présentée dans la limite de 70€ d'aide par intervention.

Plus d'infos sur le frelon asiatique : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Le-frelon-asiatique>

Réseau d'eau potable

Depuis le 1^{er} juillet, l'exploitation du réseau (compteurs, recherche de fuites, branchements) est assurée par les services d'Amiens Métropole. Accueil téléphonique : 03 22 33 13 13. En cas d'urgence : 03 22 22 25 50 (police municipale).